

**Délibération
du Conseil municipal**

L'an deux mille vingt-deux, le 8 juillet à 19H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier SALIN, Maire

Envoyé en préfecture le 29/07/2022

Reçu en préfecture le 29/07/2022

Affiché le

ID : 026-212602643-20220708-DEL_08_08072022-DE

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	
AUBERY Chantal	X				Date de convocation : 04/07/2022
BOLLARD Éric	X				
BOURGEAUD Bastien		X		JJ DREVET	Secrétaire de séance : Thierry SERRE
CUVELARD Bruno	X				
DREVET Jean-Jacques	X				
INIZAN Loïc	X				
LATIL Etienne		X		O SALIN	
PONS Caroline		X		B CUVELARD	
SALIN Olivier	X				
SERRE Thierry	X				
VIGNES Delphine	X				
Total	11	10	1		

OBJET : CABINET INFIRMIER - Location du cabinet N°1 -montant du loyer

Monsieur le Maire informe que les travaux d'aménagement du cabinet infirmier sont terminés

Le maire rappelle que par délibération du 19-03-2021, le conseil municipal avait donné un accord de principe pour la réservation des locaux de l'ancienne trésorerie au cabinet infirmier.

Il conviendrait à présent d'approuver la location, fixer le montant du loyer et autoriser le Maire à signer le bail.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la location du cabinet N°1 (17m2 + 10m2 de communs) à Madame Cécile QUILICI, Monsieur Kevin VOLTUCCI et Monsieur Mathieu ALBRAND à compter du 1^{er} août 2022.

- **FIXE** le montant du loyer à **500€ /mois** (eau, électricité et chauffage compris)

Le loyer sera révisé selon l'indice du coût de la construction du 1^{er} trimestre 2022 (dernier ICC paru le 23/06/22 :1948)

La première révision interviendra le 1^{er} août 2023

- **AUTORISE** le Maire à signer le bail avec Madame Cécile QUILICI, Monsieur Kevin VOLTUCCI et Monsieur Mathieu ALBRAND

Fait à Rémuzat les jour, mois et an en susdits

Pour extrait certifié conforme

Le Maire
Olivier SALIN



Résultat du vote

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Le Secrétaire de Mairie